

→ **PluSport Sport Handicap Suisse**

Chriesbaumstrasse 6 + 8604 Volketswil + T 044 908 45 90

sportclubs@plusport.ch + plusport.ch



À l'attention des

Caissières et caissiers des clubs sportifs et des associations cantonales avec sous-contrat de prestations de PluSport Sport Handicap Suisse

Pour information aux présidentes et présidents des clubs sportifs et des associations cantonales avec SCP

Volketswil, décembre 2023

Controlling des clubs sportifs 2023

Mesdames, Messieurs,

La clôture de l'exercice 2023 est imminente. Cette année, elle est particulièrement importante. Pourquoi? Il s'agit du dernier bilan de la période contractuelle quadriennale de l'OFAS (2020 – 2023). Nous partons du principe que l'Office fédéral des assurances sociales se basera sur les chiffres 2020 – 2023 pour prendre une décision quant au remboursement ou non d'une partie des subventions. C'est pourquoi les éventuels ajustements ou corrections doivent être comptabilisés en 2023..

En cas de doutes ou d'incertitudes, n'hésitez pas à nous en faire part **le plus tôt possible** pour que nous puissions vous aider.

Comme d'habitude, vous trouverez en annexe les formulaires sous forme électronique pour le bilan annuel 2023 et le budget 2024.

Cette année aussi, les clubs qui travaillent avec **ClubDesk** auront la possibilité de préparer les données financières requises en seulement quelques clics. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de reporter les chiffres dans les formulaires des comptes annuels et du budget.

Afin que nous puissions remettre à temps les documents destinés à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), nous vous prions de nous les renvoyer par e-mail à sportclubs@plusport.ch **au plus tard le 29 février 2024**. Veuillez contrôler que vous avez bien tous les documents à l'aide de la **check-list «Controlling des clubs sportifs»**.

Veillez noter que l'envoi tardif ou la soumission de formulaires incomplets peut entraîner une réduction des subventions.

Vous trouverez ci-après des indications importantes sur les documents de controlling:

1) Comptes annuels 2023

Nous avons déjà saisi certains montants dans le formulaire. Veuillez les **vérifier** et nous signaler toute anomalie.

Si vous établissez vos comptes annuels avec ClubDesk, vous trouverez des instructions sur la préparation des données sur notre [site Web](#).

Comme mentionné plus haut, nous ne sommes toujours pas en mesure de déterminer si nous devons rembourser une partie des subventions de l'OFAS. Nous vous recommandons de ne pas modifier les provisions que vous avez constituées jusque-là.

Beat Büchi se tient volontiers à votre disposition en cas de questions: Tél. 044 908 45 09, buechi@plusport.ch.

2) Annexe aux comptes annuels

L'annexe aux comptes annuels est destinée au contrôle. Les montants mentionnés ont été saisis par nos soins dans les comptes annuels. Veuillez nous contacter en cas de divergence.

3) Annexe aux comptes annuels (CC4)

Veuillez saisir le bénéfice annuel ou la perte annuelle pour l'exercice 2023 sur le formulaire. Veuillez vérifier ici aussi les valeurs saisies.

4) Rapport de révision

Nous vous prions de planifier en temps utile la révision des comptes annuels 2023. Le rapport de révision, c'est-à-dire la confirmation écrite des réviseurs selon laquelle ils ont vérifié votre comptabilité et approuvé les comptes annuels, doit également être disponible d'ici **fin février 2024**. Veuillez nous envoyer une copie du rapport. La partie C signée du formulaire vaut également comme rapport de révision.

5) Budget

Le fichier Excel est joint à ce courrier. Si vous travaillez avec ClubDesk, vous pouvez transmettre à la place du fichier Excel un exemplaire signé du budget de ClubDesk.

6) Médias et publications, collaboratrices et collaborateurs

Sous le point 3), vous devez saisir les collaborateurs/-trices ayant perçu un salaire (moniteurs/-trices, assistants/-es et aides ne doivent pas être mentionnés), ce qui est généralement le cas dans les grands clubs. Si certains de vos collaborateurs/-trices perçoivent un salaire, vous devez également remplir le formulaire «Sekretariat / Secrétariat».

7) Déclaration d'exhaustivité

Avec la déclaration d'exhaustivité, vous confirmez que vous avez rempli les exigences de l'OFAS.

Quelques remarques à ce sujet:

- Chiffre 2: Vous respectez les exigences normatives en complétant correctement nos formulaires.
- Chiffre 7: Vous répondez aux exigences du SCI si votre club tient un cahier des charges pour le Comité et si vous respectez les règles minimales suivantes de signature que PluSport Suisse recommande:
 - Signature individuelle pour les courriers sans caractère juridiquement contraignant
 - Signature individuelle pour les actes juridiques jusqu'à la valeur de CHF 1000.–
 - Signature conjointe de deux membres du comité pour les actes juridiques dépassant CHF 1000.–

Le modèle de cahier des charges est disponible sur notre [site Web](#).

8) Informations pour les clubs et offres sportives

Veillez vérifier toutes les informations concernant votre club et vos offres sportives sur notre [site Web](#). Il est important de disposer d'informations à jour et complètes, car elles constituent la base du service [Trouver des offres sportives](#). Contactez-nous si vous souhaitez d'autres indications pour votre association ou vos offres sportives.

9) Preuve des prestations (saisie des présences)

Tous vos cours sportifs pour 2023 doivent être enregistrés (par smartphone, tablette, PC, etc.) et confirmés électroniquement (coche verte sous la rubrique Controlling) **d'ici au 29 février 2024 au plus tard** afin que l'organisation faîtière puisse les décompter avec l'OFAS.

Veillez tenir compte des dispositions relatives à la manière dont les offres sportives subventionnées par l'AI doivent être couvertes par des moniteurs et monitrices de sport-handicap pour des raisons de sécurité et de qualité ([Annexe B du sous-contrat de prestations: directives de moniteurs/trices](#)). Pour que la couverture soit correctement prise en compte, il importe que tous les moniteurs et monitrices soient correctement classés/-es.

Veillez noter que toutes les sportives et tous les sportifs doivent être classés/-es par le ou la responsable de cours respectif/-ive dans l'un des trois niveaux d'encadrement (frais de prise en charge ou de suivi bas, moyens ou élevés). La classification doit être effectuée individuellement pour chaque sportive et sportif dans chaque offre sportive fréquentée. Le besoin d'encadrement doit être considéré sur l'ensemble du semestre (et non sur la base de certains jours plus difficiles). Si l'indication du niveau d'encadrement est manquante chez certaines participantes, certains participants ou certains cours, nous devons nous baser sur des frais de prise en charge ou de suivi bas (niveau 1) pour le calcul des contributions.

Pour les cours semestriels, en bloc et d'une journée, les proches non handicapés ou les personnes ayant un lien personnel direct avec la participante ou le participant en situation de handicap peuvent également être enregistrés/-es à condition de participer activement au cours. Dans le cas de cours d'une journée, les personnes valides sans lien personnel peuvent également être décomptées à condition qu'elles participent activement au cours.

Les stagiaires doivent également être enregistrés, car les unités de prestations générées peuvent être décomptées auprès de l'OFAS, même si la personne n'adhère finalement pas à l'association.

N'oubliez pas de copier vos cours à temps dans le nouveau semestre afin qu'ils soient disponibles pour vos responsables de cours pour l'enregistrement des présences 2024.

10) Données des membres

Veillez également saisir les données de vos membres [par voie électronique](#). Si vous n'avez pas encore de données de connexion, nous nous ferons un plaisir de créer un compte pour vous. Contactez-nous.

Nous continuons également de recommander d'indiquer les informations importantes sur l'état médical du membre dans le [formulaire de participation](#). Il permet à vos monitrices sportives et moniteurs sportifs de bien appréhender la situation sanitaire de chaque membre et d'en tenir compte lors de la conception des cours de sport. Il est destiné à être transmis à votre monitrice sportive ou moniteur sportif et ne doit pas être envoyé à PluSport Suisse.

Si des **participantes et participants non adhérents** (des participantes et participants à l'essai par exemple) sont répertoriés/-es (marqués en rouge) sur votre liste d'adhérents, il s'agit de personnes qui ont participé à des cours sportifs (enregistrés par le responsable de cours), mais qui ne sont pas (encore) enregistrées en tant que membres. Vous pouvez soit inscrire les non-adhérents en tant que membres, soit les retirer de la liste des membres s'ils n'adhèrent pas à votre association. Nous tiendrons néanmoins compte des unités de prestations fournies.

Si quelque chose n'est pas clair, veuillez nous contacter. Nous serons ravis de vous conseiller.

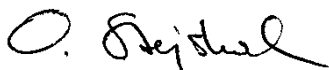
Nous vous remercions cordialement pour l'excellente et agréable coopération et vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année 2024.

Meilleures salutations,

PluSport
Sport Handicap Suisse



Beat Büchi
Responsable Finance, IT, HRM



Oliver Stejskal
Responsable services SCP clubs sportifs

Annexes:

- Check-list controlling des clubs sportifs

- Comptes annuels
 - Formulaire Excel avec explications
 - Annexe aux comptes annuels
 - Formulaire Excel Annexe aux comptes annuels (soldes CC4)
 - Formulaire Déclaration d'exhaustivité

- Budget
 - Formulaire Excel

- Formulaire Médias et publications, collaboratrices et collaborateurs
- Formulaire Sekretariat / Secrétariat